

## « Comment créer une activité performante de services à la personne ? »

### Présentation générale

- Destinataires :
  - des cadres en voie de repositionnement professionnel qui envisagent de créer leur propre activité de services à la personne.
  - des cadres qui réfléchissent à une nouvelle orientation professionnelle et veulent analyser l'opportunité de créer une activité de services à la personne.
- Pré requis : au minimum 5 années d'expérience professionnelle
- Type d'action de formation : préparation d'un repositionnement professionnel / développement des compétences requises– formation pouvant entrer dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF)
- Durée : 20 heures
- Nombre de participants : entre 3 et 10 personnes
- Lieu : co-décidé avec l'entreprise (en fonction de la localisation géographique de la majorité des participants)

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants disposeront des informations indispensables pour :

- Comprendre les opportunités qui leur sont ouvertes dans le secteur des services à la personne
- Maîtriser le cadre et le contenu du Plan Borloo pour le développement des services à la personne.
- S'initier aux concepts financiers, juridiques, sociaux et fiscaux de base.
- Eviter les principales erreurs commises par certains créateurs dans le montage de leur projet
- Commencer à élaborer leurs dossiers de création et leurs business plans

### Intervenant

**Jean Marc Bruguière**, (MBA Columbia University, Diplômé de l'IEP Paris, Licence en Droit) a été Directeur chez Coopers & Lybrand Conseils, puis Associé du cabinet Faciliteam. En 2009, il a rejoint **Organovia Conseil** pour développer une offre de formation et d'accompagnement de cadres souhaitant se lancer dans la création d'activités commerciales ou de services.

Il est notamment le co-auteur du livre « Créer une entreprise de services à la personne » publié aux Editions d'Organisation dans la collection des Guides Métiers de l'APCE.



**Organovia Conseil** [www.organovia.com/](http://www.organovia.com/)

SARL au capital de 7.500 Euros – 482 323 565 RCS Versailles - APE 741 G –  
Contact Benoit Duchange – Tel. 06 77 91 04 49 – [benoit.duchange@organovia.com](mailto:benoit.duchange@organovia.com)

## **Programme – (20 H)**

*Chaque module de 4 heures comprend des apports théoriques, des exercices pratiques et des retours d'expériences.*

*Les 4 premiers modules sont suivis en 2 journées, le 5<sup>ème</sup> étant programmé 3-4 semaines après.*

### **1. Les services à la personne, qu'est-ce c'est ?**

- Un enjeu de société porteur de formidables opportunités.
- L'engagement des pouvoirs publics et les mécanismes du Plan Borloo
- L'incontournable avant d'aller de l'avant : l'adéquation homme/métier.

### **2. Comment bâtir un projet gagnant ?**

- Un préalable : bien définir ses ambitions et ses objectifs
- Elaborer un plan marketing cohérent : prix, distribution, communication
- Concevoir une politique de commercialisation adéquate
- Comprendre l'importance du personnel comme facteur clé de succès

### **3. Comment le financer et faire les bons choix juridiques, sociaux et fiscaux ?**

- Les notions financières de base
- Les moyens de financement et la construction d'un business plan équilibré
- Les différentes options juridiques, sociales et fiscales

*Ce module s'adresse en priorité aux cadres non financiers et non juristes. Il a été conçu pour leur donner une compréhension suffisante et éclairée des thèmes abordés et pour les aider à articuler leurs préférences lors de leurs échanges ultérieurs avec leurs Conseils juridiques et comptables.*

### **4. Quelles démarches et organisation avant de se lancer ?**

- L'immatriculation de l'activité
- Les dossiers de demande d'agrément et d'affiliation
- Les procédures de gestion pour être en accord avec ses clients, son personnel et l'administration.

### **5. Approfondissements et premier retour d'expérience (3-4 semaines après le module précédent)**

*Ce module permet d'effectuer un premier retour d'expérience pour les participants qui pourront présenter leurs projets et les résultats de leurs premières réflexions et actions.*

*En fonction des sujets abordés, des points du programme pourront être repris ou approfondis.*

***Evaluation, bilan.***